

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.01111

**THEMATIQUE ATTRACTIVITE ETUDIANTE -
ORGANISATION D'UN HACKATHON - DEFI ETUDIANT 2022
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT l'importance de développer l'image de Saint-Etienne Métropole en tant que métropole étudiante dynamique,

CONSIDERANT qu'un Hackathon étudiant pour imaginer une campagne de communication attractivité étudiante est un moyen de :

- recueillir les visions et attendus de notre cible de communication,
- proposer un événement formateur et développeur de réseau pour des étudiants du territoire,
- créer du lien entre Saint-Etienne Métropole et ses étudiants,

DECIDE

ARTICLE 1

Un concours étudiant nommé Hackathon, défi étudiants est organisé et mis en œuvre par Saint-Etienne Métropole en date des 18 et 19 novembre dans des locaux de l'Université Jean Monnet, mis à disposition de Saint-Etienne Métropole gracieusement pour cet événement selon la convention de mise à disposition ci-jointe.

ARTICLE 2

D'approuver et d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition jointe à la présente décision.

ARTICLE 3

La dépense correspondante aux frais de gardiennage des espaces sera imputée au budget du Marketing territorial.

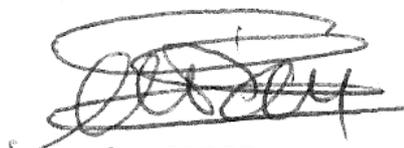
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/11/2022
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 14 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20221028-C2022011110

Date de mise en ligne : 14 novembre 2022